

OUVERTURE DE LA MICRO-CRÈCHE INTERCOMMUNALE : LES "CRÔS' MIGNONS" AU BORD DU LAC DE MONDON

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche annonce l'ouverture de la micro-crèche intercommunale de Mondon, située à Cromac. Entièrement rénovée, la structure propose un environnement fonctionnel et sécurisant pour l'accueil des jeunes enfants.

Un équipement adapté aux besoins des tout-petits

Début novembre, les services techniques et le service petite enfance ont finalisé l'installation du mobilier et la mise en place des différents espaces.

La micro-crèche dispose d'un hall équipé de rangements individuels et d'un espace de change accessible aux parents. La salle principale est organisée en plusieurs zones dédiées : jeux d'imitation, construction, manipulation, lecture, cocooning, ainsi qu'un espace réservé aux plus petits.

Au centre de la pièce, un espace change permet aux professionnelles de réaliser les soins tout en conservant une vision globale sur le groupe. Des sanitaires adaptés accompagnent également les enfants vers plus d'autonomie.

Une biberonnerie, accessible depuis l'extérieur, est dédiée à la préparation des repas et à la réception des livraisons assurées par la cuisine intercommunale.

Des repas cuisinés localement

Les repas sont confectionnés par la cuisine intercommunale, à partir de produits locaux favorisant le circuit court. Les menus, variés et adaptés aux besoins des jeunes enfants, sont affichés chaque semaine dans les structures d'accueil.

Un extérieur aménagé pour le jeu et l'éveil

Un jardin clos prolonge la salle d'activité. Une aire de jeux extérieure, adaptée aux enfants de 1 à 3 ans, est installée. Des places de stationnement sont également prévues à proximité pour faciliter l'accueil des familles.



Capacité, fonctionnement et modalités d'inscription

La micro-crèche peut accueillir jusqu'à 12 jeunes enfants et dispose actuellement de places disponibles.

Les demandes d'inscription s'effectuent via le **Numéro Unique** :

06 32 11 50 14.

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h (hors jours fériés). Trois journées annuelles seront consacrées à la formation des équipes.

Les tarifs appliqués sont ceux fixés par la Caisse d'Allocations Familiales (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant – PAJE), calculés en fonction des ressources et de la composition familiale.

CONTACTS PRESSE

Service Communication : communication@cchlem.fr / 05 55 60 09 99
Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche
12 avenue Jean Jaurès - 87300 Bellac